

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 12 octobre 2022

Carburants : les préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin interdisent la distribution, l'achat et la vente à emporter de carburant dans des récipients transportables à compter du jeudi 13 octobre

L'approvisionnement en carburant des stations services des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin est perturbé.

Pour faire face à ces perturbations et compte-tenu des tensions constatées dans les stations service, la préfète du Bas-Rhin et le préfet du Haut-Rhin ont décidé, par arrêté préfectoral, d'interdire la vente, l'achat, la distribution et le transport de carburants dans tout récipient transportable.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux professionnels dont l'activité nécessite l'utilisation d'outils ne pouvant être rechargés que par des récipients transportables et lorsque ce remplissage est dûment justifié.

Cette interdiction prend effet à compter du jeudi 13 octobre à 00h00 jusqu'au mercredi 19 octobre inclus.

Le non-respect de ces mesures est passible de sanctions conformément aux lois et réglementations en vigueur.

La préfète du Bas-Rhin et le préfet du Haut-Rhin appellent les automobilistes et usagers au civisme et à ne pas modifier leurs habitudes de consommation.

Contacts presse

Préfecture du Bas-Rhin
Service de la Communication Interministérielle
Tél : 06 45 59 26 76
Mél : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr

Préfecture du Haut-Rhin
Bureau du protocole et de la communication interministérielle
Tél. : 06 70 81 73 33 – 06 60 15 72 12
Mél. : pref-communication@haut-rhin.gouv.fr